

## Être ou ne pas être handicapé.e, la grande question !

Si nous devons garder notre droit de réserve pour des situations individuelles présentées en CAP, pour autant, nous sommes dans l'obligation de réagir fortement, en tant que syndicat responsable, face aux conséquences de certains avis issus des votes lors de la séance du 22 mars 2024.

### Des effets d'annonce ?

A force de battre le pavé et de sensibiliser, on peut se féliciter d'apercevoir de plus en plus d'articles sur Tatou, particulièrement le dernier en date du 01/03/2024 pour la conférence interne passée (14/03/2024) : ["Tu es juste assistée, pas handicapée" \(sharepoint.com\)](https://sharepoint.com)

« En France, 80% des handicaps sont invisibles. Ensemble, déconstruisons les idées reçues pour faire du handicap un atout de nos modes de travail. ».

Voilà ce que l'on peut commencer à lire. Très engageant ! Mais la réalité est toute autre :

Nous pensions effectivement que les actions engagées permettraient de mieux se comprendre.

Des services accueillent des agents handicapés, la plupart du temps avec un handicap invisible.

### Notre combat

Depuis des mois, nous dénonçons la maltraitance au travail et le droit au travail pour les personnes en situation de handicap est un combat de longue date pour la CGT. [Nous reprenons les termes exacts de notre tract du 14 février 2023](#). « *Nous avons pu faire des constats depuis de longs mois et alerté le Président et l'administration de Bordeaux Métropole que de nombreux agents en situation de handicap sont pris pour cibles par des encadrements de proximité, rejetant ainsi la faute sur ces agents, ne voulant pas reconnaître leurs erreurs de management et préfèrent ainsi les sanctionner.* »

### La CAP du 22 mars 2024

Ce 22 mars 2024, une CAP pour statuer sur l'avenir d'un de nos collègues, avec un handicap invisible reconnu, a été organisée. Malgré les garanties données ainsi que du rapport d'expertise en faveur de l'agent, nous avons été seulement deux organisations syndicales à voter contre la non-titularisation.

**Dans ce contexte, le vote d'abstention est l'égal du vote contre ! Si tous les représentants avaient voté contre la non-titularisation (question posée), le Président aurait-il donné un avis contraire ? Pas sûr !**

### Les conséquences

**En attendant, notre collègue se retrouve bientôt à la rue sur le simple fait que son service n'a pas su apporter tout ce qu'il fallait pour son accompagnement. La décision revient donc à la nouvelle Présidente et nous prendrons nos responsabilités selon la réponse.**

Ce très mauvais signal nous a d'ores et déjà obligé à ne pas honorer la prochaine revoyure avec le service (nous n'aimons pas faire semblant) et aussi à revoir notre position sur le sujet avec l'Administration car nous ne pouvons pas nous satisfaire des effets d'annonces.

Si Bordeaux métropole aide à l'intégration des agents en situation de handicap visible, mais que la majorité des agents reste insensible sur les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap invisible, il est fort à parier que beaucoup pensent que l'agent handicapé fabule ou amplifie ses problèmes.

**En conséquence, l'Administration considérera que l'agent handicapé est conscient de ses actes et donc sanctionnera son comportement au travail sachant que celui-ci est le plus souvent issue de troubles cognitifs.**

## Et la suite ?

Une porte s'ouvre donc pour tous les services avec une possibilité de se débarrasser d'un agent en situation de handicap invisible ou pas. La RH demande aux agents de faire reconnaître leur situation afin de pouvoir les aider, aujourd'hui, on peut se poser la question suivante : **S'agit-il de la véritable motivation ?**

Il faudra également que des « représentants du personnel » vivent avec leurs votes, sachant que nous ne sommes pas étonnés de la part de certains.

Nous ne pouvons en rester là et ne devons plus permettre à nouveau qu'un de nos collègues, handicapé, subisse et soit pris pour cible. En effet, cher.e.s collègues, espérez qu'il ne vous arrive rien de fâcheux, car le signal aujourd'hui qui nous est envoyé est très loin de l'envie d'intégrer des travailleurs handicapés, surtout de les garder !

**Nous ne pouvons en rester là et ne pouvons accepter de nouveau qu'un de nos collègues, handicapé, subisse et soit pris pour cible. Un avis a été donné, nous attendons avec impatience la décision de la Présidente tout en dénonçant le contexte délétère qui règne depuis des mois pour écarter notre collègue.**

Envie de faire changer les choses ?

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

[Page CGT sur Tatou](#)



*on dit ...*  
**HANDICAP**  
*... et on agit !*